



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 Juin 2013

DOSSIER N° 8 :

CONVENTION CADRE DE
PARTENARIAT ENTRE LA VILLE
DU BOUSCAT ET LA MISSION
LOCALE TECHNOWEST DE
MERIGNAC - AVENANT N°10
CONVENTION D'ORGANISATION
ADMINISTRATIVE RELATIVE AU
FONDS LOCAL D'AIDE AUX
JEUNES AVENANT N°5

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 25 Juin 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 33

Absent : 0

Excusés : 2

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusées avec procuration : MME MANDARD (à MME SALIN), MME TRAORE (à MME MADELMONT)

Absent :

Secrétaire : MME THIBAudeau

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

**DOSSIER N° 8 : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE
DU BOUSCAT ET LA MISSION LOCALE TECHNOWEST DE
MERIGNAC - AVENANT N°10
CONVENTION D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE
RELATIVE AU FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES
AVENANT N°5**

RAPPORTEUR : Christiane CAZABONNE - DINIER

Par délibération en date du 8 juillet 2003, le Conseil Municipal a adopté l'adhésion et la fusion de la PAIO à la Mission Locale Technowest à compter du 1er septembre 2003.

Par délibération en date du 20 janvier 2004, une convention cadre de partenariat entre la Mission Locale Technowest et la Ville du BOUSCAT qui régleme les modalités d'organisation et de financement de cette structure a été approuvée.

Chaque année un avenant est signé afin de prendre en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation dans l'aide apportée par la ville du BOUSCAT au fonctionnement de la Mission Locale Technowest.

Ainsi, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 10 à la convention modifiant l'article 2-1 relatif aux engagements financiers ainsi qu'il suit :

« La participation 2012 de la Ville du BOUSCAT à la mission locale, d'un montant de 48 204,99 € est revalorisée, comme indiqué dans la convention cadre initiale en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac, à savoir décembre 2011 : 123,51 et novembre 2012 : 124,61, soit une augmentation de 0,89 % portant ainsi le montant de la subvention 2013 à la Mission Locale Technowest à 48 634 € ».

Parallèlement, par délibération du 19 juin 2007, la ville du BOUSCAT a maintenu son soutien aux jeunes suivis par la Mission Locale, en complément des aides octroyées par le Fonds Départemental, soit pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement collectives, soit pour des aides individuelles.

En 2009, la Mission Locale Technowest a proposé aux communes adhérentes la signature d'une convention définissant les conditions de ce partenariat pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, accompagnée d'un avenant fixant le montant de la participation annuelle des communes. La participation de la ville du Bouscat pour l'année 2013 est fixée à 3 128,40 €.

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention d'organisation administrative relative au Fonds Local d'Aide aux jeunes (FLAJ) et fixant le montant de ladite participation.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet d'avenant n° 10 à la convention cadre de partenariat entre la ville du BOUSCAT et la Mission Locale Technowest,

VU le projet d'avenant n° 5 à la convention d'organisation administrative relative au fonds local d'aide aux jeunes,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

Article 1 : Approuve les termes des avenants aux conventions ci-annexés,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces avenants,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants aux participations sont inscrits au chapitre 65.

Fait et délibéré le 25 Juin 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013